



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance



RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE PÂTISSERIE GLACERIE CHOCOLATERIE CONFISERIE SPECIALISÉES			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E 1 : Pratique professionnelle ; arts appliqués	U 1	10	CCF		ponctuel pratique et écrit	4 h.30
E 2 : Étude d'une (ou de) situation(s) professionnelle(s)	U 2	4	ponctuel écrit	1 h. 30	ponctuel écrit	1 h. 30
E 3 : Évaluation des activités en milieu professionnel	U 3	3	CCF		ponctuel oral	30 min. .

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet de technicien supérieur (BOEN du 8/6/95).